

Session : Intra ou Inter-entreprises.

Mode de formation : Formation Présentielle.

Public concerné : Toute personne amenée à conduire des chariots automoteurs à conducteur porté.

Prérequis : Les personnes doivent être âgées de 18 ans au minimum, apte médicalement à la fonction. Elles doivent être capables de lire, écrire et comprendre les instructions de sécurité en Français.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à savoir conduire des chariots automoteurs à conducteur porté en toute sécurité pour lui et son environnement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à :

- Savoir conduire conformément au référentiel de compétence R 489 CNAMTS, un chariot automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et les biens afin de réussir les tests CACES®
- Savoir effectuer les opérations de stockage et de déstockage en pile et en palettier en fonction du chariot
- Savoir effectuer les opérations de transfert de charges, de chargement et de déchargement sur une remorque
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot

PROGRAMME

THEORIE

1. CONNAÎTRE LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION

- Le cadre réglementaire et les différents acteurs de la prévention
- Devoirs et responsabilités de l'employeur et du conducteur d'engin et l'autorisation de conduite
- Descriptif et classification des chariots de manutention

2. CONDUITE, UTILISATION ET MAINTENANCE

- Règles générales de sécurité et particulières de circulation et de stabilité
- Technologie du circuit hydraulique et de la batterie avec vérification en pratique (avec EPI)
- Vérifications, entretien d'usage, sécurité et périodiques (VGP)
- Plaque de charge et diagramme de capacité
- Utilisation du chariot élévateur sur la route publique

3. PRÉVENTION DES RISQUES

- Principes de la conduite en sécurité avec les statistiques des accidents du travail
- Analyse des risques et les règles d'utilisation lors du chargement d'une remorque à partir d'un quai
- Équipements de protection individuelle

4. PRATIQUE

Exercices pratiques de conduite de différents types de chariots :

- Adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée et aux caractéristiques de la charge
- Opérations et vérifications de prise et de fin de poste
- Circulation et arrêt en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage
- Opérations de maintenance de son ressort
- Compte-rendu des anomalies et difficultés rencontrées à sa hiérarchie

Selon la catégorie de chariot :

- Prise et dépose d'une charge au sol
- Mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Gerbage et un dégerbage en pile
- Chargement depuis le sol ou déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
- Circulation en pente avec une charge
- Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai
- Prise, dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, OUTILS ET MOYENS

Formation théorique en salle, avec un exposé en impliquant les candidats avec des questions des mises en situations et des exercices.

Un livret est remis au stagiaire pour lui permettre de conserver un écrit concret et pratique.

Formation pratique axée sur la mise en application des règles de sécurité vues en théorie, sur le chariot automoteur de la catégorie concernée.

MOYENS TECHNIQUES

PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Les épreuves théoriques et pratiques pour la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R489 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation et un certificat de réalisation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.

MODALITÉS

Durée

Généralement de 2 à 3 jours (14h00 à 21h00) pouvant aller à 4 ou 5 jours en fonction de l'expérience de conduite des participants, du nombre de catégorie(s) de chariot(s).

Périodicité recommandée

Selon la Recommandation R489, la périodicité de renouvellement du CACES® est de 5 ans.

GP FORMATION ET CONSEIL E-I code APE 8559B – Siret : 798 159 943 00033 - N° de T.V.A intracommunautaire : FR 18 798 159 943 Numéro d'activité DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : 82 38 05786 38 Contact : gilbert.perier.formation@gmail.com – Tel : 06 65 46 35 23	Prog CACES R489 Date 02/01/2023 Version 2 Page 2 sur 4
---	---

Nombre de participant(e)s par session

Nombre de participant(e)s par session : 6 personnes maximum

Délai d'inscription

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

Documents nécessaires

Pièce d'identité.

Dates

À convenir

Lieux

Plateforme d'évolution pratique certifié CACES® R489.

Tarif

À déterminer en fonction de la session intra ou inter-entreprises et du lieu de formation.

Accessibilité

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite (sous réserve qu'elle puisse conduire le chariot élévateur du centre de formation).

Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour adapter notre organisation.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Chaque stagiaire doit avoir les équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et tenue de travail), faute de quoi, il ne pourra pas conduire et donc ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.

FICHE DES « NOUVELLES » CATEGORIES DES CHARIOTS ELEVATEURS (depuis le 01-01-2020) avec la correspondance de l'ancienne appellation.

Ancienne recommandation	Descriptif des engins	Nouvelle recommandation
Catégorie 1	Préparateurs de commande 	Catégorie 1A
NOUVEAU!	Gerbeurs à conducteur porté 	Catégorie 1B
Catégorie 2	Chariots à plateau porteur 	Catégorie 2A
	Chariots tracteurs industriels 	Catégorie 2B
Catégorie 3	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes) 	Catégorie 3
Catégorie 4	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes) 	Catégorie 4
Catégorie 5	Chariots élévateurs à mât rétractable 	Catégorie 5
NOUVEAU!	Chariots élévateurs à poste de conduite élevable 	Catégorie 6
Catégorie 6	Conduite hors production des chariots de toutes les catégories	Catégorie 7